

LULLY-PARC

Procès-verbal de la réunion intercomités du 18 mars 2003

Présences :

MM. John Anderson
Martin Balmer
Daniel Courvoisier
Rolf Degen
Klaus Fichtner
Kurt Fluckiger
Blaise Galland
René Gosteli
Jean-Claude Jaquier

1. PV de la réunion intercomité du 3.12.2002

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Les points en suspens sont cités au paragraphe 4. Divers.

2. Assurance bâtiments collective

Les discussions étant tombées dans une impasse, le comité technique a résilié le mandat de LRM. Toutefois, afin de poursuivre dans la voie d'une assurance collective qui présenterait des avantages, le comité technique a reformulé d'une manière précise la demande d'offre qui a été soumise directement à Generali, Winterthur et La Mobilière. Deux offres fermes nous sont parvenues de Winterthur et La Mobilière. Generali n'a pas encore répondu, mais a promis de le faire rapidement. Il faut donc attendre cette 3^{ème} offre pour pouvoir prendre une décision. Ce point de l'ordre du jour reste donc en suspens. Nous espérons avoir les informations à temps pour pouvoir joindre ce sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale de Lully-Parc prévue pour le 6 mai 2003.

3. Sécurisation contre les inondations

Le comité technique a procédé à une enquête qui doit aboutir aux solutions les plus adéquates à notre situation :

a. Batardeaux à l'entrée des garages.

Le système existant constitué de planches en bois, sacs de sable et feuilles de plastique est très rudimentaire et ne garantirait que difficilement une bonne étanchéité s'il doit être mis en œuvre dans l'urgence. Il faudrait de plus le renouveler car il est devenu vétuste.

Une nouvelle solution est proposée qui est constituée de planches en aluminium avec dispositif de serrage rapide des joints. Cette solution a été préférée parmi plusieurs, car mieux adaptée à notre cas.

b. Vanne anti-refoulement

On a deux possibilités : clapet automatique ou vanne manuelle. La vanne manuelle est préférée pour une raison de fiabilité. L'installation de cette vanne peut se faire à la sortie des écoulements d'eaux usées de Lully-Parc. Il n'y a donc qu'une vanne à installer. En cas d'urgence, la fermeture se fait facilement à l'aide d'une manivelle. Tous les copropriétaires doivent être avisés au moment de la fermeture de la vanne, l'utilisation d'eau devant être limitée au strict minimum durant la période de fermeture. Un petit nombre de copropriétaires seraient responsables de l'actionnement de la vanne.

La sécurisation contre les inondations sera l'objet principal de l'assemblée générale de Lully-Parc prévue pour le 6 mai 2003. Une documentation sera distribuée à temps afin que chacun puisse décider en connaissance de cause.

4. Divers

a. Présentation de l'AVAL

R. Gosteli, qui est membre du comité de l'AVAL (Association Vivre À Lully) nous a présenté l'association. Son but est de réunir les habitants de Lully afin de faire face à des problèmes

20/03/03

1/2

communs et de créer un convivialité qui manque un peu dans le village. Le premier problème dont l'association s'est occupée a été l'inondation de novembre dernier. Le risque est toujours présent et ira probablement en s'aggravant (nappe phréatique trop haute, crues de l'Aire plus fréquentes, ruissellement). Il encourage beaucoup les copropriétaires d'adhérer à l'association. Il est disponible pour répondre à toute question la concernant. Voir aussi le site internet : www.tiscalinet.ch/lully

b. Lettre à Mme Favre (ou au nouveau propriétaire) :

Cette lettre, rédigée par J. Bastianelli, a été signée durant la réunion par les administrateurs présents ou par leur représentant. Rappel : ceci concerne le droit d'accès au jardin d'une maison du chemin des Bullets en passant par l'entrée des garages de Lully-Parc. Le but est d'éviter que cela ne devienne un droit de passage avec le temps.

c. Demande d'information aux copropriétaires :

B. Galland avait demandé, lors de la réunion du 3.12.02, quelques informations personnelles importantes à chaque copropriétaire. Ces informations pourraient être très utiles en cas d'urgence. Il suffisait de remplir un coupon à détacher du PV du 3.12.02 que tous les copropriétaires ont reçu. Il n'y a eu que 4 réponses jusqu'à maintenant. On est prié de répondre.

d. Mousse sur la dalle :

J.-C. Jaquier a démarré un test il y a quelques jours avec le produit acheté par K. Fluckiger. Il faut attendre au moins un mois pour en connaître l'efficacité.

e. Crottes de chats devant les portes de garages :

Le problème n'est toujours pas résolu. Il est instamment demandé aux propriétaires de chats d'effectuer le nettoyage.

f. Robinet de la dalle :

Un sac d'écoulement est installé. Il reste à placer sur le robinet un carré ne permettant l'ouverture que par une clé.

g. Lampe demandée par Mme M. Thompson :

Une nouvelle lampe dans le chemin d'accès aux garages nécessiterait d'amener l'électricité à cet endroit, une tranchée devrait donc être ouverte, occasionnant un coût probablement élevé. La construction n'a pas encore été étudiée par le comité technique. A discuter au prochain intercomité.

h. Nettoyage des canalisations :

Il avait été décidé d'effectuer un nettoyage tous les 2 ans, le coût étant assez élevé (environ 5000 Fr. par intervention). Il y a maintenant 2 ans que le dernier nettoyage a été fait.

K. Fichtner nous informe qu'un examen a montré que les canalisations sont actuellement encore propres. On repousse donc l'opération d'une année supplémentaire.

i. Tartre :

Dans la plupart des chaufferies les anciennes tuyauteries en acier sont fortement entartrées. K. Fichtner conseille de les remplacer par des tuyaux en plastique et d'y ajouter un conditionneur anti-tartre. Il existe actuellement des appareils électroniques qui peuvent s'installer sur la tuyauterie existante. Il y a plus de 15 ans quelques copropriétaires avaient installé un conditionneur magnétique sur l'arrivée d'eau qui avait donné des résultats satisfaisants. Mais actuellement, les aimants ayant probablement perdu leur magnétisme, l'efficacité est nulle. Il faut donc les remplacer. La solution d'un conditionneur électronique alimenté par le réseau 230 V est probablement la meilleure. K. Fichtner nous informe que M. Durand possède un de ces appareils qui donne de très bons résultats. Le comité technique compare plusieurs fournisseurs et donnera l'information pour l'assemblée générale.

j. Feu bactérien :

Trois cotoneasters présents dans la copropriété doivent être arrachés. Ils sont porteurs de la maladie qui peut se transmettre à un grand nombre de végétaux. La commune s'est proposée de les arracher gratuitement car cela servira de formation pour leurs jardiniers.

La séance est levée à 23h45.

Nous remercions Jean-Claude Jaquier pour son accueil chaleureux.